

N° 2022-04

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 10 MARS 2022*

N° 2022/04

Tarifification OM 2022

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 1<sup>er</sup> mars pour la session ordinaire du jeudi 10 mars 2022.

L'An Deux Mille vingt-deux, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	RIBAUD Alain
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	COUTHERUT Sylvie
PY Julien	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MANGE François	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
GEHANT Franck	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	BRESSON Elise	GRANDJEAN Michel
VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise	DUPETY Sandra
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	DEMANGE René

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

### Tarification de la Redevance Forfaitaire : (Facturation semestrielle)

Les tarifs proposés sont identiques à 2021. La facturation sera établie semestriellement.

	Nombre de parts	Montant annuel de la redevance
Foyer 1 personne	1	100.00 €
Foyer 2 personnes	2	200.00 €
Foyer 3 personnes	2.5	250.00 €
Foyer 4 personnes	3	300.00 €
Foyer 5 personnes et +	3.5	350.00 €
Résidences secondaires	1.5	150.00 €
Gîte - Capacité d'accueil jusqu'à 8 personnes	1.5	150.00 €
Gîte - Capacité d'accueil à partir de 9 personnes	2	200.00 €
Chambre d'hôte	1	100.00 €
Camping 1 à 20 emplacements	1	100.00 €
Camping 21 à 40 emplacements	2	200.00 €
Camping 41 emplacements et plus	6	600.00 €
Caravane	forfait	50.00 €
Hôtel / restaurant / restaurant d'entreprise	2	200.00 €
Collège	8	800.00 €
Salle polyvalente	1 part / tranche de 100 personnes	
Supermarché	30	3 000.00 €
Activité commerciale "profession de bouche"	1.5	150.00 €
Activité commerciale "pas de porte" et services	1	100.00 €
Activité industrielle	2	200.00 €
Maison de santé	4	400.00 €
Station d'épuration Melisey	8	800.00 €
Stations d'épuration Servance et Faucogney	4	400.00 €

### Tarification des Bacs : (fournis par C2T Déchets)

Les bacs d'ordures ménagères ne sont pas la propriété de la CCME et sont donc facturés suite à la réalisation d'un bon de commande. Les bacs jaunes sont la propriété de la CCME et sont donc fournis gratuitement (les bacs jaunes seront facturés en cas de départ avec le bac sur un autre territoire et en cas de casse répétitive).

Rappel des tarifs des bacs fournis par C2T Déchets :

OM	JA :
Bac 120 L : 34 € TTC	Bac 240 L : 47 € TTC
Bac 180 L : 42 € TTC	Bac 360 L : 84 € TTC
Bac 660 L : 234 € TTC	Bac 660 L : 234 € TTC

**Tarification des Composteurs :** (fournis par le SYTEVOM)

Maintien en stock d'un modèle unique de composteur (pour des raisons pratiques de stockage et de distribution)

Composteur bois 600 L avec bio-seau : 34,50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** la tarification des ordures ménagères selon le tableau présenté ci-dessus.
- **ADOpte** la tarification des bacs OM et TRI
- **ADOpte** la tarification des composteurs

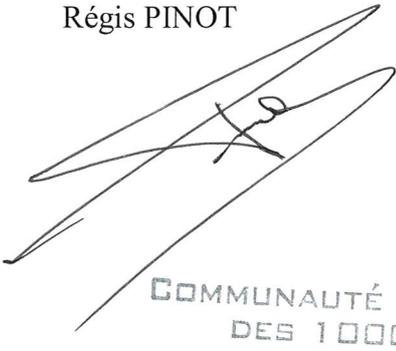
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS